

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 4 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Monsieur DENIS Sébastien, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur SAULNIER Ludovic, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur ELIE Frédéric

Absents : Madame CAMUS Valérie, Madame MILO Zahra, Monsieur DENOUILLES Philippe

Secrétaire de séance : Madame DAOUST Michèle

Ordre du jour :

- 1) Modification du nombre d'adjoint au maire
- 2) Désignation de délégués au sein du C.C.A.S. et de syndicats
- 3) Diagnostic des branchements d'assainissement des bâtiments publics
- 4) Projet de vidéoprotection
- 5) Rétrocession de parcelles du lotissement "Le Colombier" à la commune
- 6) Garantie d'emprunts
- 7) Création de postes
- 8) Décisions modificatives
- 9) Affaires diverses

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1) Modification du nombre d'adjoint au maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame la Préfète a accepté la démission de Madame CARTIER Isabelle de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal. Un poste d'adjoint devient vacant et il propose, compte-tenu du peu de temps restant à courir jusqu'à la fin du mandat, de supprimer ce poste et de rester avec quatre adjoints. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la suppression d'un poste d'adjoint au maire.

2) Désignation de délégués au sein du C.C.A.S. et de syndicats

Suite à la démission de Madame CARTIER, il convient de la remplacer au sein des syndicats et du C.C.A.S.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

~ pour le syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Varreddes et Marcilly : Mr BALEMBOIS Philippe comme délégué suppléant

~ Pour le syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Germigny l'Evêque et Varreddes : Mr BALEMBOIS Philippe comme délégué
~ Pour le C.C.A.S. : Mme DOS SANTOS Carole comme membre.

3) Diagnostic des branchements d'assainissement des bâtiments publics

Pour bénéficier de subventions départementales, la commune doit réaliser le diagnostic de conformité des raccordements d'assainissement des bâtiments publics.
Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à cette réalisation.

4) Projet de vidéoprotection

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a travaillé conjointement avec la Gendarmerie et le référent sûreté du département afin d'étudier la possibilité d'implanter des caméras de vidéoprotection sur la commune.

Compte-tenu de la complexité de ces installations, il est préférable de faire appel à une assistance technique et Monsieur le Maire présente un devis du Cabinet Greuzat pour une telle mission pour la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection dans l'emprise de l'agglomération de Varreddes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'installation d'un système de vidéo-protection dans l'emprise de l'agglomération de Varreddes et accepte le devis proposé par le Cabinet GREUZAT pour un montant de 5 470.00 € H.T.

5) Rétrocession de parcelles du lotissement "Le Colombier" à la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de rétrocession par NEXITY de parcelles du lotissement "Le Colombier". Il s'agit des parcelles :

- section H n° 67 d'une surface de 10 m²
- section I n° 1784 d'une surface de 27 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces rétrocessions moyennant un euro symbolique.

6) Garantie d'emprunts

Monsieur le Maire présente une demande de garantie d'emprunts présentée par Plurial Novilia pour financer la construction de 9 logements 24 rue Moreau Duchesne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de garantir à 100 % un prêt de 1 021 909 €.

7) Création de postes

Suite à la promotion interne de deux agents, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer deux postes d'agent de maîtrise, l'un à temps complet, l'autre à raison de 25 heures hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2020.

Un emploi d'adjoint technique non permanent est créé, à l'unanimité, pour un accroissement saisonnier d'activité.

8) Décisions modificatives

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits suivants :

~ 184.00 € pour l'achat d'un onduleur

~ 85.00 € pour l'achat de drapeaux pour la façade de la mairie

~ 32.00 € pour l'ajustement des intérêts du prêt souscrit à la Banque Postale pour la construction de l'accueil périscolaire

9) Affaires diverses

Monsieur le Maire informe :

~ de deux dossiers instruits par la Tribunal Administratif :

- un riverain de la rue Victor Clairet a demandé la pose d'un miroir ; cette requête a été rejetée.
- Le propriétaire de la maison, où un arrêté de péril a été prononcé, conteste la répercussion des frais d'expertise à sa charge. Ce dossier est en attente de décision.

~ que les logements construits Chemin du Coterêt porteront le nom de "Résidence du Chanvre"

~ de la réouverture de la pharmacie depuis le 5 septembre

~ des dates des élections municipales : les 15 et 22 mars 2020

~ que la CAPM a effectué le ramassage de déchets sauvages dans différents chemins de la commune

Madame DAOUST indique qu'une classe s'est ouverte à l'école maternelle.

Monsieur SCAL informe que des tampons eaux usées sont remplacés Avenue des Américains et que le changement des branchements plomb va se poursuivre.

Monsieur MESSANT informe que l'association "Bien manger, bien bouger" a obtenu un trophée Sportissimeaux et que les stages de l'association "Fair Play" ont rencontré un réel succès.

Il rappelle la date du marché rural le 6 octobre et indique que suite à la démission de Mme CARTIER, il reprend, avec la commission, la réalisation du Raveton.

Séance levée à 22 heures 30.